

Assemblée générale des personnels  
enseignants et d'éducation du Ip Fertet  
Lycée professionnel Henri fertet  
Place Boichut  
70100 Gray  
0688154729 / 0688209180 / 0676037452

## Communiqué de presse

# Maintenons la qualité des formations au lycée Fertet !

Sous couvert d'une "expérimentation", les inspecteurs et le rectorat ne s'appuyant sur aucun texte officiel, veulent modifier en profondeur l'organisation des formations de mécanicien automobile et motorcycle en lycée professionnel dans l'académie.

Depuis l'an dernier, les élèves de troisième ne peuvent plus choisir l'option qu'ils désirent pour rentrer au lycée Henri Fertet , puisque leur année de seconde se fera sous la forme d'un tronc commun mêlant un peu des deux formations. Les lycéens de seconde ne pourront commencer leur vrai cursus qu'à partir de la première, à condition que des places soient disponibles dans l'option qu'ils désirent.

Pendant les 7 premières semaines de l'année, les élèves et les enseignants ont vu les limites de cette expérience et ne voient aucun intérêt dans cette réorganisation:

- orientation subie des élèves
- dégradation de leurs formations
- baisse de leurs motivations
- dévalorisation de leurs diplômes

Alors que le lycée Fertet, dont la réputation trans-régionale n'est plus à faire, fête cette année ses 70 ans, le Rectorat de Besançon souhaite pour l'an prochain généraliser le principe.

Les personnels enseignants du lycée Fertet, s'appuyant sur des arguments réfléchis et fouillés, ont exprimé leur refus de compromettre la formation des élèves à travers cette organisation auprès du rectorat (lors de réunions, par lettre, par pétition,...). Celui-ci s'entête à vouloir poursuivre l'expérience.

**Pour ces raisons, les personnels du lycée Henri Fertet organiseront une première journée de grève le Jeudi 5 avril 2018 et appellent à une manifestation qui débutera devant le lycée, place Boichut à 8H00.**

Une délégation d'enseignants sera ce même jour à 8H00 reçu par les services du rectorat et rejoindra ensuite le cortège.

Vous trouverez en PJ : Les 7 points détaillés pour lesquels nous nous opposons à cette organisation.

## ANNEXE

**Point 1** : L'objectif d'une seconde commune est censé consolider l'orientation des élèves en éclairant chacun d'eux sur ses aptitudes et en approfondissant ses représentations des métiers. Elle permet également aux élèves une découverte des finalités et des contenus des formations proposées.

**Dans la filière maintenance automobile, l'image du métier est parlante. Un élève de 3<sup>e</sup> est capable de faire la différence entre un mécanicien auto ou moto lors de son orientation. Nous le voyons à chaque forum d'informations 3<sup>e</sup>me auquel nous participons, les élèves ont déjà choisis leurs options.**

**Point 2** : Une seconde commune permet également d'orienter des élèves vers des sections ayant un taux de pression relativement faible.

**Au lycée Henri FERTET, le taux de pression est fort (proche de 2) et nous accueillons des élèves, pour les deux options, ayant choisi notre lycée en voeu 1. Une grande majorité de nos élèves ont fait le choix de notre lycée malgré la grande distance qui les sépare de leurs familles. Il s'agit donc d'une orientation mûrement réfléchie.**

**Point 3** : Une seconde commune s'articule autour de centre d'intérêt commun.

**Hormis quelques activités, les deux options (A et C), n'ont rien en commun. Par exemple, la dépose d'une roue de moto est complètement différente de la dépose d'une roue d'auto. De même, la norme des schémas électriques n'est pas identique. Certains systèmes techniques sont présents dans une option mais pas dans l'autre ...**

**Point 4** : Une seconde commune laisse davantage de temps aux élèves pour choisir son orientation.

**Les élèves que nous formons aujourd'hui, interviendront demain sur les véhicules. Ces interventions nécessitent un niveau de compétences élevé gage de sécurité pour les usagers. Le niveau de technicité des véhicules (auto ou moto) ne cesse d'augmenter, comment peut-on former un technicien avec seulement deux années de spécialisation?**

**Le monde professionnel automobile et motorcycle est clairement distinct de par sa clientèle, ses périodes d'activités, la taille de ses structures ... Il n'y a pas d'automobile Peugeot en réparation dans une concession Yamaha et inversement !**

**Point 5** : La seconde commune doit éclairer le choix d'orientation de l'élève.

**En pratique les équipes pédagogiques sont confrontées à cette question : "Sur quels critères l'affectation sera t elle réalisée? Les notes, les voeux, la motivation?"**

**Les effectifs des deux options n'étant pas modulables en première bac pro MV (60 places en automobile et 20 places en motorcycle) , les élèves n'ayant pas obtenu de place dans l'option choisie seront donc honteusement affectés par défaut dans l'autre option. Ou pire encore, certains seront contraints de quitter le lycée (décrochage scolaire) !**

**Point 6** : La seconde commune doit participer à l'équité de formation sur le territoire national

**Dans l'académie de Bourgogne FrancheComté les établissements ne sont pas uniformes dans leurs cartes de formations. Il y a une seule option en VP pour le lycée hyppolite Fontaine de Dijon (auto), deux options pour le Lycée Henri Fertet de Gray (Moto-VP) et trois options pour le lycée Germaine Tillon de Montbéliard (Moto-VP-VTR).**

**La durée de formation sur chacune des options sera donc différente en fonction de l'établissement choisi par l'élève.**

**Après enquête auprès des établissements comparable au nôtre (MVA option A et C), il apparaît que nous sommes la seule académie à mettre en place ce dispositif.**

**Point 7 : La seconde commune permettrait un suivi plus personnalisé des élèves.**

**Chaque enseignant s'est attribué un centre d'intérêt à traiter, les élèves tournant sur chaque centre d'intérêt, cela multiplie le nombre d'intervenant (8 dans notre cas) pour un élève ce qui est peu bénéfique pour des élèves qui ont besoin de stabilité et de repère.**